



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 11 avril 2017

Service Aménagement Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MOSELLE
A l'attention de Mme Agnès DAUNOIS
Commission locale de l'eau
du SAGE Bassin Houiller
1, rue du Pont Moreau
BP 11096

Affaire suivie par Pascal RIDGEN
pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 80

57036 - METZ CEDEX 1

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant la
la réalisation de 13 piézomètres dans diverses communes du Bassin Houiller

Courrier de notification à la CLE

P.J. : Fiche descriptive
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du «**récépissé de déclaration**» en date du 20 mars 2017,
- une copie de la décision en date du 11 avril 2017, adressée au directeur du DREAL Grand Est,

concernant l'opération suivante : .

- **Réalisation de 13 piézomètres dans les nappes alluviales dans diverses communes du Bassin Houiller**

Une copie de cette décision sera adressée, ce jour, par mes soins, aux maires concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Valérie ANTOINE-POTIER

